

La Chambre d'Agriculture de l'Isère, réunie en session le 25 juin 2019 à Grenoble, sous la présidence de Jean-Claude DARLET.

Demandons conformément aux dispositions législatives et réglementaires a examiné les points suivants :

MOTION PROPOSEE PAR LES ELUS DES JEUNES AGRICULTEURS DE L'ISERE RELATIVE AU PLAN NATIONAL D'ACTION 2018-2023 SUR LE LOUP ET LES ACTIVITES D'ELEVAGE

---

Constatant que :

- ❖ Les années passent et qu'il y a de plus en plus d'attaques dans les troupeaux.
- ❖ Le plafond des 500 loups pour 2023 est largement dépassé en 2019.
- ❖ La présence des loups ajoute des contraintes supplémentaires dans un contexte économique déjà complexe, qui pour certaines exploitations, peut les mettre en périls.
- ❖ Le changement de comportement des loups qui contournent les dispositifs de protection et qui s'attaquent aux animaux sauvages proches des maisons d'habitation, montre la perte de la crainte de l'homme.
- ❖ La présence du loup exerce une pression de plus en plus forte sur l'élevage en général et sur les éleveurs avec des attaques même en journée, qui devient un calvaire social.

Considérant que :

- ❖ L'activité pastorale est un des piliers fondamentaux de l'économie montagnarde, source de produits de proximité et de qualité mais aussi de l'entretien de l'espace favorisant la biodiversité.
- ❖ L'Isère compte plus de sept massif pastoral, la transhumance est un des fondamentaux de la richesse de ces alpages. Il serait regrettable que cette pratique disparaisse.
- ❖ Ces paysages et les produits de l'économie pastorale sont en grande partie les moteurs de l'activité touristique.
- ❖ La cohabitation entre la fréquentation touristique et la présence nécessaire des chiens de protection devient de plus en plus problématique.
- ❖ Les éleveurs peuvent bénéficier de dérogations leur permettant de mettre en œuvre de l'effarouchement et des tirs létaux de loups mais ces dispositifs restent proscrits dans les cœurs de Parcs Nationaux et Réserves naturelles Nationales.
- ❖ Le relèvement du niveau de tirs des loups de 10-12% à 17-19% du quota d'abattage, ne suffit pas face à la forte présence du loup qui met à mal l'équilibre cynégétique.

Considérant enfin que :

- ❖ La coadaptation passe par l'adaptation du loup afin de cohabiter avec l'homme, les louveteaux sont conditionnés par les meutes pour attaquer les animaux d'élevage par facilité et opportunisme, ce comportement se transmet génétiquement, c'est pourquoi la génétique doit continuer à avoir peur de l'homme.
- ❖ La diffusion d'informations objectives et transparentes rendant compte de tous les impacts de la présence du loup auprès des élus, des éleveurs et de la population semble indispensable. C'est pourquoi, le 11 juin dernier lors de la conférence « le loup et nous » à la maison de la montagne de Grenoble, les éleveurs ont tenté de rétablir la vérité sur les conséquences du loup sur nos territoires.

- ❖ L'agriculture iséroise est là pour produire de l'alimentation à destination de la population et non pour nourrir le loup.

Demanded que :

- ❖ Une démarche responsable et cohérente sur tout le territoire, y compris dans les cœurs de parcs, en prenant pour une fois la décision qui s'impose soit mis en place.
- ❖ La DDT de l'Isère informe les éleveurs sur le nombre de loups prélevés au jour le jour, les accompagne pour le déploiement de chien de troupeau, informe les chasseurs sur l'autorisation de tirs de défense à proximité des troupeaux.
- ❖ Aucun plafond de prélèvement ne soit appliqué.
- ❖ Des tirs de défense et de prélèvement simplifiés avec des armes dotées de lunettes de tir à visée thermique accordés aux éleveurs, sans conditions soient mise en place.
- ❖ Le prélèvement de meutes entières soit envisagé pour réduire la pression de prédation.
- ❖ Les indemnisations ne soient pas être conditionnées par les mesures de protection mis en place.
- ❖ Les agriculteurs disposent de tout l'appui nécessaire des lieutenants de louveterie et de la brigade loup démultipliés sur le territoire national, et ce dans la protection de leurs troupeaux.
- ❖ Pour l'avenir, soit mis en place un plan efficace pour réguler l'espèce afin de ne pas se faire déborder par la prolifération extrêmement rapide du loup.